



Assemblée générale

Distr. générale
27 janvier 2009

Soixante-troisième session
Point 39 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2008

[sur la base du rapport de la Troisième Commission (A/63/423)]

63/146. Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

L'Assemblée générale,

Prenant note de la décision 2008/255 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 2008, relative à l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,

Prenant note également des demandes concernant l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif figurant dans la lettre, en date du 29 février 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'Organisation des Nations Unies¹ et la lettre, en date du 30 mai 2008, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies²,

1. *Décide* de porter de soixante-seize à soixante-dix-huit le nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;

2. *Prie* le Conseil économique et social d'élire les membres supplémentaires à la reprise de sa session d'organisation de 2009.

*70^e séance plénière
18 décembre 2008*

¹ E/2008/63.

² E/2008/84.